



Conférence des Parties à la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac

Onzième session, Genève (Suisse), 17-22 novembre 2025

JOURNAL

N° 4 – Jeudi 20 novembre 2025

Le Journal ne constitue pas un compte rendu officiel des travaux de la Conférence des Parties.

Heure	Réunion	Salle
10 h 00-13 h 00	Commission A – Cinquième séance	Plénière D
10 h 00-13 h 00	Commission B – Quatrième séance	Plénière A
15 h 00-18 h 00	Commission A – Sixième séance	Plénière D
15 h 00-18 h 00	Commission B – Cinquième séance	Plénière A

Réunions régionales informelles et réunions de coordination de l'Union européenne

8 h 30-9 h 30	Réunion de coordination de l'Union européenne (à huis clos)	Plénière A
8 h 30-9 h 30	Groupe régional de l'Afrique	Plénière C
8 h 30-9 h 30	Groupe régional des Amériques	Plénière B
8 h 30-9 h 30	Groupe régional de la Méditerranée orientale	Plénière E–F
8 h 30-9 h 30	Groupe régional de l'Asie du Sud-Est	Salle 3
9 h 00-9 h 30	Groupe régional du Pacifique occidental	Salle Genève (bâtiment du CCV , en face du CICG)

13 h 00-14 h 00	Réunion de coordination de l'Union européenne (à huis clos)	Plénière A
18 h 00-19 h 00	Réunion de coordination de l'Union européenne (à huis clos)	Plénière A

Autres réunions et manifestations parallèles^{1,2}

13 h 30-14 h 45	Manifestation parallèle : Mise en œuvre de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac – Leadership autochtone, équité et solutions communautaires	Plénière B
13 h 30-14 h 45	Manifestation parallèle : Présentation des avantages de l'adhésion à la Réunion des Parties au Protocole pour éliminer le commerce illicite des produits du tabac	Plénière C
13 h 30-14 h 45	Manifestation parallèle : Tabac, genre et MNT – Accélérer la lutte antitabac fondée sur les droits	Plénière D
13 h 30-14 h 45	Manifestation parallèle : Le rôle crucial du renforcement des capacités institutionnelles dans la lutte antitabac	Plénière E–F
13 h 30-14 h 45	Manifestation parallèle : Exemples de réussites de la lutte antitabac – Enseignements tirés de la mise en œuvre de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac	Salle 14
18 h 15-19 h 15	Point quotidien de la Global Alliance for Tobacco Control	Plénière C

Réunion du Bureau

18 h 15-19 h 30	Réunion du Bureau de la Conférence des Parties (à huis clos)	Salle Genève (bâtiment du CCV, en face du CICG)
-----------------	---	--

¹ De plus amples informations sur les manifestations parallèles sont disponibles [ici](#).

² Ces réunions ne figurent pas dans les actes officiels de la onzième session de la Conférence des Parties.

Programme de travail

Cinquième et sixième séances de la Commission A

10 h 00 et 15 h 00 – Plénière D, premier étage

Point 4 (suite) Instruments d'application du traité et questions techniques

Point 4.2 (suite) Responsabilité (article 19 de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac) : rapport du groupe d'experts

Documents FCTC/COP/11/6 et FCTC/COP11/P/CONF./1

Point 4.4 Réglementation de la composition des produits du tabac et réglementation des informations sur les produits du tabac à communiquer (articles 9 et 10 de la Convention-cadre de l'OMS) : rapports du Bureau et de l'OMS

Documents FCTC/COP/11/8 et FCTC/COP/11/9

Quatrième et cinquième séances de la Commission B

10 h 00 et 15 h 00 – Plénière A

Point 4 (suite) Instruments d'application du traité et questions techniques

[Point renvoyé de la Commission A]

Point 4.3 Protection de l'environnement et de la santé des personnes (article 18 de la Convention-cadre de l'OMS)

Documents FCTC/COP/11/7 et FCTC/COP11/P/CONF./4

Point 3 (suite) Progrès mondiaux dans la mise en œuvre de la Convention-cadre de l'OMS, suivi d'un débat général

[Point renvoyé de la Plénière]

Documents FCTC/COP/11/4 et FCTC/COP11/P/CONF./7

Compte rendu des séances du mercredi 19 novembre 2025

Quatrième séance plénière

Présidence : D^{re} Reina Roa (Panama)
Présidente de la Conférence des Parties

Point 1 Ouverture de la session

Point 1.2 Pouvoirs des participants et participantes

La Présidente a rouvert ce point de l'ordre du jour et a invité les participants et participantes à faire des observations. Le projet de décision sur les pouvoirs a été adopté tel qu'il avait été proposé. La Présidente a clos le débat sur ce point et la séance a été suspendue.

Deuxième, troisième et quatrième séances de la Commission A

Présidence : Damini Mohur (Maurice)

Avant la réouverture du point 4.1 de l'ordre du jour (Activités prospectives de lutte antitabac (en relation avec l'article 2.1 de la Convention-cadre de l'OMS) : rapport du groupe d'experts), la Présidente a informé la Commission que le Bureau avait décidé de transférer le point 4.3 de l'ordre du jour (Protection de l'environnement et de la santé des personnes (article 18 de la Convention-cadre de l'OMS) de la Commission A à la Commission B.

La Présidente a proposé que la Commission traite les points 4.1 et 4.2 de l'ordre du jour.

Point 4 (suite) Instruments d'application du traité et questions techniques

Point 4.1 (suite) Activités prospectives de lutte antitabac (en relation avec l'article 2.1 de la Convention-cadre de l'OMS) : rapport du groupe d'experts

La Présidente a rouvert le point 4.1 de l'ordre du jour, a présenté un texte de la présidence et a invité les participants et participantes à faire des observations. Pour faciliter le consensus, un groupe de rédaction présidé par la Vice-Présidente de la Commission A a été créé, qui a convenu d'un projet de décision à proposer à la Commission. Le projet de décision a été examiné, modifié et approuvé. La Présidente a clos le débat sur ce point de l'ordre du jour.

Point 4.2 Responsabilité (article 19 de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac) : rapport du groupe d'experts

La Présidente a ouvert le point 4.2 de l'ordre du jour, a invité les participants et participantes à faire des observations et a créé un groupe de rédaction devant se réunir le lendemain. Le débat sur ce point a été suspendu et la séance a été levée.

Deuxième séance de la Commission B

Présidence : Marcos Dotta (Uruguay)

Le Président a ouvert la séance et a annoncé que, conformément à la décision du Bureau, un point de l'ordre du jour avait été transféré de la Commission A à la Commission B. Les Parties ont accepté la proposition du Président concernant l'ordre du programme de travail de la Commission B.

Point 5 (suite) Notification, aide à la mise en œuvre et coopération internationale

Point 5.1 Mécanisme volontaire d'examen et de soutien entre pairs pour la mise en œuvre

Le Président a rouvert le débat sur ce point de l'ordre du jour et sur le projet de décision proposé par une Partie intitulé « Mécanisme d'examen de la mise en œuvre », publié sous la cote FCTC/COP/11/P/CONF./2.

Le Président a proposé qu'un petit groupe informel de Parties intéressées se réunisse pour débattre et rendre compte à la Commission de ses travaux.

L'examen de ce point de l'ordre du jour a été suspendu.

Point 6 (suite) Questions budgétaires et institutionnelles

Point 6.1 (suite) Rapport de situation et rapports sur l'exécution

Le Président a rouvert le débat sur ce point de l'ordre du jour et sur le projet de décision proposé par une Partie intitulé « Fumée et aérosols interdits dans les locaux des Nations Unies », publié sous la cote FCTC/COP11/P/CONF./3.

Le Président a invité les participants et participantes à faire des observations.

Le projet de décision a été approuvé, ce qui a clos le débat sur ce point, et la séance a été levée.

Troisième séance de la Commission B

Présidence : Marcos Dotta (Uruguay)

Point 5 (suite) Notification, aide à la mise en œuvre et coopération internationale

Point 5.1 (suite) Mécanisme volontaire d'examen et de soutien entre pairs pour la mise en œuvre

Le Président a rouvert le débat sur ce point et a invité la Commission à examiner les délibérations et les propositions du groupe informel. Le Président a invité le Secrétariat de la Convention à présenter le texte de la présidence, qui comprenait divers amendements proposés par les Parties. Les participantes et participants ont été invités à faire des observations sur le projet de texte. En l'absence de consensus avec la proposition de la présidence, la Partie ayant soumis la proposition a retiré le projet de décision. Le Président a clos le débat sur ce point de l'ordre du jour.

Point 4 Instruments d'application du traité et questions techniques

[point renvoyé de la Commission A]

Point 4.3 Protection de l'environnement et de la santé des personnes (article 18 de la Convention-cadre de l'OMS)

Le Président a ouvert le débat sur ce point de l'ordre du jour et a invité la Commission à examiner le rapport figurant dans le document FCTC/COP/11/7 et le projet de décision proposé par une Partie figurant dans le document FCTC/COP11/P/CONF./4.

Les participantes et participants ont été invités à faire des observations et le juriste du Secrétariat de la Convention, le Secrétariat de la Convention, les expertes et experts, ainsi que l'OMS ont répondu aux commentaires, préoccupations et questions formulés. La Commission a pris note du rapport.

La Partie ayant soumis la proposition a présenté le projet de décision. Le débat sur ce point a été suspendu puis la séance a été levée.

Application mobile de la onzième session de la Conférence des Parties

[L'application WHO Events pour smartphone et pour ordinateur](#) est maintenant disponible pour la onzième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac. Elle permet d'accéder de façon sécurisée aux documents officiels, aux documents fondamentaux et à toutes les informations pratiques dont les participants et participantes ont besoin pour prendre part à la onzième session de la Conférence des Parties. Pour plus d'informations, consultez le [Guide de démarrage rapide de l'application](#), envoyez un courriel à l'adresse fctcappsupport@who.int ou rendez-vous au stand de l'application sur place si vous avez besoin d'aide.

Médias sociaux

Les déléguées et délégués sont invités à diffuser dans les médias sociaux des informations sur la onzième session de la Conférence des Parties et sur la Convention-cadre, y compris sur l'importance de sa mise en œuvre. Hashtags officiels : il est recommandé d'utiliser les hashtags #COP11FCTC et #FCTCSauvedesVies sur X, sur Facebook, sur Instagram, sur LinkedIn ou sur d'autres réseaux sociaux.

Questions de procédure

Pour présenter une motion d'ordre, demander un droit de réponse ou présenter une motion de procédure en application du Règlement intérieur de la Conférence des Parties, un membre de délégation doit envoyer un message au +41 79 603 77 84 par SMS ou sur WhatsApp. Ce numéro est opérationnel pendant les séances et doit être utilisé exclusivement pour les motions d'ordre, les demandes de droit de réponse ou d'autres motions de procédure. Les messages seront transmis rapidement au Président ou à la Présidente.

Médias

Une conférence de presse d'ouverture de la onzième session de la Conférence des Parties s'est tenue en ligne le jeudi 13 novembre 2025 à 15 heures.

Une conférence de presse se tiendra le samedi 22 novembre 2025 après la clôture de la onzième session de la Conférence des Parties.

Les journalistes sont invités à s'inscrire [ici](#) pour recevoir les notifications relatives à la Convention-cadre de l'OMS, afin de savoir quand ont lieu les conférences de presse et de bénéficier d'autres informations.

Les journalistes inscrits sont invités à utiliser la salle 4 du CICG pendant la onzième session de la Conférence des Parties. Les demandes des journalistes destinées au Secrétariat peuvent être envoyées à l'adresse mediafctc@who.int.

Courriels utiles

Séances plénières : fctcgovernance@who.int

Commission A : fctcComA@who.int

Commission B : fctcComB@who.int

Annonces

Dispositions concernant la conduite des discussions en séance plénière et pendant les séances des Commissions A et B

Les délégations souhaitant prendre la parole lors du débat général (point 3 – Progrès mondiaux dans la mise en œuvre de la Convention-cadre de l'OMS, suivi d'un débat général) sont invitées à en informer le Secrétariat de la Convention dès que possible par courriel à l'adresse fctcgovernance@who.int, en indiquant comme objet « Demande de déclaration au débat général ».

Les délégués et déléguées peuvent consulter la liste des intervenants et intervenantes pour le point 3 sur le [portail de documentation en ligne restreint](#).

Les délégations sont encouragées à intervenir par Région ou par groupe plutôt qu'individuellement.

Services disponibles au CICG

Pour toute autre information relative au lieu où se déroule la Conférence des Parties, les déléguées et les délégués sont invités à consulter le [Guide pratique à l'usage des participants](#) (FCTC/COP/11/DIV/2).

Sièges lors des séances plénières

En raison du manque de place dans la salle des plénières principale, un nombre limité de sièges sera alloué à chaque Partie pendant les séances plénières en fonction de la taille de la délégation. Les déléguées et délégués qui ne pourront pas s'asseoir dans la salle des plénières principale auront accès à des salles annexes.

Diffusion en streaming

Il sera possible de suivre les séances diffusées sur le Web sur Mac ou PC et sur tous les dispositifs mobiles, y compris l'iPhone, l'iPad et les téléphones fonctionnant sous Android ou sous Windows.

Veuillez consulter le [site Web de la Convention-cadre de l'OMS](#).

Distribution des documents

Les documents pour la session peuvent être téléchargés [ici](#).

Un portail de documentation en ligne sécurisé et restreint est disponible sur la page Web consacrée à la onzième session de la Conférence des Parties pour permettre aux délégués et déléguées d'accéder aux documents de la session à l'aide d'un nom d'utilisateur et d'un mot de passe qui seront communiqués par le Secrétariat de la Convention aux Parties et aux observateurs à la Conférence des Parties.

Réservations de salles

Les locaux pouvant accueillir les réunions bilatérales ou privées sont en nombre limité. Sur demande, des salles peuvent néanmoins être affectées par le Secrétariat de la Convention pour certaines réunions. Malheureusement, l'interprétation ne pourra pas être assurée pour ces réunions. Les demandes seront traitées dans l'ordre d'arrivée.

Les demandes de salle de réunion doivent être envoyées au Secrétariat de la Convention dès que possible – au plus tard 24 heures avant la réunion – à l'adresse cmpmail@who.int, en indiquant la date et l'heure de la réunion, la durée de la réunion, le nombre de participantes et participants et le nom de l'organisateur (Partie ou observateur).

Liste des participants et participantes

La liste provisoire des participants et participantes sera disponible sur le [site Web de la Convention-cadre de l'OMS](#) à l'ouverture de la session. Cette liste sera établie sur la base des pouvoirs en bonne et due forme remis au Secrétariat de la Convention jusqu'au dimanche 16 novembre à midi. Une liste révisée sera postée plus tard sur le site Web de la Convention-cadre de l'OMS. En cas de changement officiel des coordonnées et de la composition d'une délégation, les délégations sont priées d'apporter les modifications nécessaires directement dans le système d'inscription.
